

**Politique régionale européenne et internationale**  
**FEUILLE DE ROUTE MOBILITE INTERNATIONALE DES JEUNES**

## **1. Le contexte international, européen et national**

Depuis 2020, le Conseil Régional a voté plusieurs plans ayant des incidences fortes sur la mobilité des jeunes : plan breton de mobilisation pour les jeunes (2020-2025), stratégie régionale des transitions économiques et sociales – SRTES (2023-2027) et récemment en décembre 2023 l'actualisation de sa stratégie internationale pour la période 2024-2028.

Cette actualisation était rendue nécessaire par le contexte européen et international et s'inscrivait dans la volonté de la Région de prioriser ses actions autour de quelques enjeux ou objectifs :

- l'affirmation européenne de la Bretagne ;
- l'ouverture de la jeunesse à l'Europe et au monde ;
- la construction et l'animation de coopérations et de partenariats internationaux ;
- la promotion de la solidarité internationale ;
- le développement d'une politique en faveur des Bretonnes et des Bretons du monde.

Cette feuille de route en faveur de l'ouverture de la jeunesse à l'Europe et au monde permettant d'aider la mobilité internationale des jeunes bretons reprend les éléments de cadrage globaux intégrés dans la stratégie, à savoir notamment une priorisation des actions sur quelques destinations géographiques ciblées :

- *les régions et nations Celtes (Ecosse, Pays de Galles, Cornouailles, Irlande, Asturies et Galice) ;*
- *la région de Wielkopolska en Pologne ;*
- *le Japon.*

Elle traduit un objectif fondamental : celui de favoriser une ouverture vers l'extérieur pour les jeunes bretons. Outre l'intérêt de développer l'autonomie des jeunes, la mobilité à l'international leur apporte une meilleure connaissance du monde d'aujourd'hui et représente aussi un vecteur de rayonnement à l'extérieur pour la Bretagne.

Le contexte de la mobilité des jeunes a été fortement marqué ces dernières années par quelques éléments spécifiques :

- **la COVID**, qui a entraîné une très forte baisse de la mobilité lycéenne ou étudiante, avec un redémarrage progressif depuis 2 ans ; la difficulté de maintenir les partenariats à l'étranger a été constatée, nécessitant ainsi la recherche de nouveaux partenaires.
- **l'importance confortée du programme européen ERASMUS+.**

Ce programme occupe aujourd'hui une place prédominante parmi les actions phares de l'Union Européenne. La nouvelle programmation 2020/2027 des crédits Erasmus+ a connu une forte augmentation avec une progression de 80 % par rapport à celle 2014/2020 pour atteindre 26 Mds€, avec l'objectif de permettre la mobilité de 12 M de personnes en Europe. Si cette forte croissance ne peut répondre à la totalité des demandes potentielles, il importe d'inciter tous les établissements à se saisir de ces opportunités financières. Un poste de contrat de projet a, dans ce cadre, été voté dans le budget primitif 2024 afin d'aider spécifiquement les établissements à monter des dossiers ERASMUS+.

A l'issue de la programmation Erasmus+ 2014/2020, il est constaté une mobilisation conséquente des acteurs bretons sur le programme Erasmus+ Education formation qui a augmenté de 63% entre 2014 et 2019 pour atteindre 12,5 M€ contre une progression de +50% au niveau national avec un montant global de 235 M€<sup>1</sup>. Il conviendra donc d'entretenir et d'amplifier cette dynamique.

Les temps forts « Erasmus days » mi-octobre de chaque année, les journées et semaines de l'Europe, et tous les événements de promotion de l'Union européenne demeurent aussi de belles opportunités au sein des établissements et autres organisations bretonnes de valoriser les projets réalisés grâce à Erasmus+.

- **Le BREXIT, qui a très fortement réduit la mobilité des jeunes bretons vers les îles britanniques.**

La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne a été accompagnée d'une sortie du programme Erasmus+. Cela a entraîné l'émergence de nouvelles charges pour les jeunes européens (frais d'inscription très onéreux pour les étudiants (x5), visas obligatoires si plus de 6 mois sur place, passeport obligatoire dans le cas de mobilité collective de lycéens (restriction levée uniquement depuis le 28 décembre 2023), difficulté juridique pour les stages professionnels, etc.)

Au final, on constate une diminution conséquente du nombre de projets de mobilités étudiantes et lycéennes à la suite de cette décision et jusqu'à cette année scolaire et universitaire 2023/24. A titre d'exemple, une diminution de près de 20 000 jeunes bretons au Royaume Uni a été constatée dans le cadre de voyages scolaires entre 2018/19 et 2022/23 : de plus de 28 000 jeunes à près de 9 200, soit une diminution de près de 70%<sup>2</sup>.

On note par ailleurs des évolutions dans la perception que les jeunes ont de leurs voyages et déplacements, au regard des enjeux de citoyenneté, de transitions climatiques, de solidarité.

Selon le baromètre sur les pratiques de voyage des jeunes en 2023<sup>3</sup>, il ressort notamment chez les jeunes le souhait de développer l'offre de train pour pouvoir voyager rapidement en Europe (86% des répondants), même si le prix reste le principal critère du choix de destination (45% des jeunes).

---

<sup>1</sup> Source StatErasmus

<sup>2</sup> Source Rectorat/ cité dans le rapport du CESER « *Les enjeux du Brexit en Bretagne – Point d'étape en 2023* »

<sup>3</sup> Réalisé par Greenpeace (1 200 personnes de 18 à 34 ans entre décembre 2022 et janvier 2023)

## 2. Le soutien régional à la mobilité européenne et internationale des apprenants - la situation actuelle

Amplifiées depuis 2015 et jusqu'à aujourd'hui, 3 orientations ont été mises en œuvre pour accompagner l'ouverture internationale et européenne des apprenants, confirmant le **double rôle de financeur de mobilités et d'animateur de réseaux d'acteurs** de la Région :

### 2.1 Accompagner financièrement la mobilité internationale et européenne sortante des apprenants

---

Deux dispositifs « historiques » de la collectivité régionale encouragent les mobilités à l'international :

- « **Jeunes à l'international** » (**JALI**) : cette action, créée il y a 10 ans en 2013, permet l'attribution de bourses régionales pour la réalisation de **mobilités individuelles**, stages et séjours d'études, pour les jeunes en lycées professionnels, en établissements de formation sanitaire et sociale ainsi que les étudiants en lycées (BTS) et en universités et établissements rattachés (dont IUT).

- « **Karta Bretagne** » : composée de 5 axes dont un « ouverture au monde », essentiellement consacré à la **mobilité collective** de lycéens dans le cadre d'un partenariat avec un lycée étranger.

### 2.2 Mettre en œuvre une politique incitative d'ouverture à l'Europe des apprenants bretons

---

Cette orientation se décline sous 3 formes :

1. Le portage régional d'un projet Erasmus+ à l'attention des apprenants et personnels des formations sanitaire et sociale : **BMOUVE**.
2. L'animation régionale d'un réseau d'acteurs bretons impliqués dans Erasmus+ : le **réseau breton des développeurs de la mobilité européenne**.
3. Le soutien à la **mobilité entrante de jeunes volontaires européens** dans les lycées et établissements de formation sanitaire et sociale.

### 2.3 Animer le COREMOB - COmité REgional de la MOBilité

---

Selon la circulaire inter-ministérielle du 23 février 2015 lançant la création des COREMOB dans chaque Région, le **COmité REgional de la MOBilité** (COREMOB) se définit comme « une instance stratégique et politique de pilotage régional des actions de mobilité sur un territoire [...] Piloté et présidé conjointement par les représentants de l'Etat (préfet de région et recteur) et le Président du Conseil régional [...] Ces actions [...] porteront notamment sur la meilleure connaissance de la demande et de l'offre de mobilité sur le territoire, l'information et la communication, la mise en réseau des acteurs et les synergies entre ceux-ci, la valorisation des actions, etc...Les comités régionaux de la mobilité doivent être ouverts à tous les acteurs de la mobilité, dans le cadre tant de l'éducation formelle, que de l'éducation non formelle et du monde professionnel ».

Un travail de concertation a été mené pour parvenir à la proposition de 4 orientations générales, en cohérence avec la stratégie internationale de la collectivité régionale et au regard des éléments présentés ci-dessus.

Ainsi, entre décembre 2023 et février 2024, des rencontres ont été organisées avec les établissements de formation bénéficiaires des aides régionales (lycées, établissements de formation sanitaire et sociale et universités) ainsi qu'avec les CFA et des représentants de la conférence des grandes écoles dans la perspective de l'ajustement ou la création de dispositifs régionaux de soutien à la mobilité.

### 3. Les orientations du soutien régional à la mobilité internationale des jeunes

Quatre grandes orientations sont identifiées :

- **Orientation n°1 :**

- ***Animer les réseaux d'acteurs des territoires impliqués sur le sujet de la mobilité internationale des jeunes dans l'objectif d'une dynamique collective de travail et de projets communs***

A travers les 2 réseaux d'acteurs animés par la collectivité régionale (COREMOB et réseau breton des développeurs de la mobilité européenne), il s'agira de :

- Favoriser les dynamiques inter acteurs (institutions, collectivités locales et EPCI, établissements de formation et associations), dans les champs de l'éducation formelle et non formelle, dans les territoires et au niveau régional ;
- Accompagner les différentes organisations bretonnes intéressées à mobiliser les fonds Erasmus+ pour leurs projets de mobilité en partenariat avec les agences Erasmus+, y compris la collectivité régionale ;
- Faciliter l'expérimentation et l'innovation de projets, avec notamment des opérateurs nationaux (par exemple France Volontaires et OFQJ-Office Franco-Québécois de la Jeunesse).

La collectivité régionale dispose du plan d'actions du COREMOB breton 2022/27 et ses 4 axes de travail ainsi que la feuille de route annuelle du réseau breton des développeurs de la mobilité européenne.

- **Orientation n°2 :**

- ***Encourager la mobilité européenne et internationale des jeunes dans les régions partenaires prioritaires de la collectivité régionale***

Conformément à la stratégie internationale votée en décembre 2023, il s'agira de faciliter les mobilités des jeunes et, d'une manière plus globale, les partenariats entre les établissements de formation bretons vers et avec les Régions prioritaires :

- Les Régions et nations celtiques : Ecosse, Pays de Galles, Irlande, Cornouailles britanniques, Irlande du Nord ainsi que la Galice et les Asturies ;
- La Wielkopolska en Pologne ;
- Le Japon.

L'accompagnement financier doit être suffisant afin de jouer un véritable effet de levier pour la réalisation du projet de mobilité.

Les nouveaux dispositifs régionaux de soutien à la mobilité internationale et européenne seront les principaux outils de cette orientation. Il est précisé que l'accompagnement à la recherche de partenaires (visites exploratoires, points de contact sur site) devra être facilité.

En complément de cet encouragement, il est nécessaire de sensibiliser l'éco-responsabilité des jeunes en mobilité, a fortiori pour des destinations éloignées. La mise à disposition de ressources facilitant les comportements éco-responsables à l'étranger ainsi que des bonnes pratiques de mobilités durables sera proposée.

Les publics bénéficiaires de ces aides régionales seront en priorité les jeunes en lien étroit avec les compétences régionales (lycéen.nes, apprenant.es en formation sanitaire et sociale et stagiaires de la formation professionnelle continue) et les différentes stratégies régionales en cours (SRTES, plan régional de réappropriation des langues de Bretagne notamment).

- **Orientation n°3 :**

- ***Favoriser la mobilité des publics éligibles les moins favorisés***

Il s'agit de permettre de cibler l'aide régionale vers les publics ne disposant pas de moyens financiers permettant de réaliser une mobilité à l'étranger. Certains critères sociaux pourront être utilisés dans la mise en œuvre des dispositifs régionaux (plafonnement du quotient familial, statut de boursier, Indice de Positionnement Social pour les lycées...). L'enjeu réside dans l'équité, c'est-à-dire permettre à tous les jeunes en formation éligible de pouvoir partir en mobilité

grâce à l'effet de levier de l'aide régionale. Dans cette perspective d'équité, le conseil régional sera attentif à ce qu'au sein des établissements, aucune sélection, d'aucune sorte, n'affecte la mobilité internationale des élèves.

- **Orientation n°4 :**

- o ***Accompagner, le cas échéant et en fonction des moyens financiers disponibles, les mobilités des établissements de formation dans des Régions non prioritaires***

De manière complémentaire à l'appui conséquent apporté aux mobilités vers les Régions prioritaires, des aides régionales pourront être apportées dans les régions non-prioritaires dans le cadre des stratégies et projets d'établissements, des modalités des dispositifs régionaux et de l'enveloppe financière disponible.

Comme sur les régions prioritaires, il sera nécessaire de sensibiliser à l'éco-responsabilité des jeunes en mobilité, a fortiori pour des destinations éloignées.

Une attention particulière sera portée à la bonne information de tous sur la mise en œuvre de ces dispositifs.

Ces orientations se traduiront par une refonte des aides du Conseil Régional dédiées qui seront présentées dans leur nouvelle version à la Commission Permanente du mois de mai 2024. Les principes directeurs de ces aides seront les suivants :

- Création d'un nouveau dispositif de mobilité collective, qui pour le public lycéens, se substituera à l'axe « ouverture au monde » de Karta Bretagne ;
- Augmentation de l'intensité de l'aide en faveur des régions et pays prioritaires, tant pour les aides à la mobilité collective que celles destinées à aider la mobilité individuelle ;
- Priorisation sur l'aide aux jeunes les moins favorisés, quel que soit leur établissement (lycées, universités, grandes écoles...) ;
- Création d'une aide financière à la recherche de partenaires dans les zones prioritaires (en plus de l'aide non financière via la mobilisation des autorités régionales avec lesquelles la Région a contractualisé) ;
- Simplicité dans l'utilisation des dispositifs.